

ASTRUC, Louis

Traité des peines des secondes nocces

Référence : 1833

1774 Couverture rigide Toulouse, Chez les Libraires Associés, 1774. Un volume in-12 (14, 5 x 8,5 cm), reliure pleine basane d'époque, tranches rouges, dos lisse orné de fleurons dorés, coins émoussés, épidermures, accrocs aux coiffes avec petit manque. 395 pages, quelques marques de brûlure à la cire. Ex-libris de Noël du Peyrat contrecollé au premier contreplat. Traité juridique de référence sur un sujet très spécifique et crucial sous l'Ancien Régime : les conséquences légales et patrimoniales du remariage (les "secondes nocces"). Louis Astruc détaille avec précision les restrictions imposées par le droit romain et les coutumes françaises aux veufs et veuves qui souhaitaient se remarier. Le but de ces "peines" était principalement de protéger les droits et l'héritage des enfants du premier lit. Sont ici abordés l'édit de François II sur les secondes nocces, les gains nuptiaux et les successions, la conservation des biens dans la lignée familiale, la protection des orphelins face à l'arrivée d'un beau-père ou d'une belle-mère. Bonne source historique pour comprendre l'organisation de la famille et du patrimoine en France au XVIIIe siècle. Bon état intérieur, bon exemplaire.

Commentaire : Bon

Année

1774

Prix : **50,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Librairie Girard-Talec
librairiegtr@yahoo.com
Tél. 06 87 45 60 99

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/22118699-1833>